

Département du Nord  
**Commune de Caestre**

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

*Arrêté n° 050/2024*

Nous, Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu la pétition du 6 mai 2024, par laquelle l'entreprise Fabien GIRY, domiciliée 4 îlot Bagatelle à DUNKERQUE, sollicite l'autorisation de mettre en place une nacelle face à l'habitation de Monsieur et Madame RAMON, 19 avenue du Général de Gaulle, à compter du 13 mai 2024 et pour la durée des travaux,

Vu la loi du 21 Mai 1966, le règlement général du 16 Mars 1872 et l'arrêté réglementaire sur les permissions de voirie vicinale, en date du 21 Décembre 1891,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**ARRÊTONS :**

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à exécuter les travaux compris dans le paragraphe unique ci-dessus visé et aux conditions spéciales suivantes :

- avis favorable au projet présenté,
- pose d'une signalisation temporaire, mise en place de panneaux signalant les travaux à chaque extrémité du chantier.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée au pétitionnaire.

Fait à CAESTRE, le 6 mai 2024

**Jean-Luc SCHRICKE**  
Maire de CAESTRE

